



Résolution 970 (1991)¹

Situation en Albanie

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée prend note des progrès réalisés par la République d'Albanie sur la voie de la démocratie, notamment la tenue d'élections législatives en mars et avril 1991, qualifiées par la délégation de l'Assemblée qui les a suivies sur place de « libres et démocratiques à défaut d'être tout à fait équitables, notamment au cours de la campagne électorale ».
2. Elle est consciente des difficultés économiques du pays qui ont provoqué l'exode de milliers d'Albanais en 1991.
3. Elle considère par ailleurs que la situation fragile des Balkans ne peut qu'être aggravée par un isolement politique de l'Albanie.
4. Elle rappelle à cet égard que l'Albanie participe depuis le 20 juin 1991 à la CSCE et que son Assemblée populaire a demandé l'obtention du statut d'invité spécial.
5. Sur la base du rapport présenté par la commission des relations avec les pays européens non membres ([Doc. 6496](#)), l'Assemblée :
 - 5.1. recommande au Bureau d'examiner dans un esprit constructif la demande de statut d'invité spécial de l'Assemblée populaire d'Albanie, dès qu'aura été effectuée une mission d'information de membres de l'Assemblée dans le pays ;
 - 5.2. estime que le Comité des Ministres devrait mettre à la disposition de l'Assemblée les moyens nécessaires pour faciliter sur le plan financier la participation d'une délégation d'invités spéciaux albanais à ses activités ;
 - 5.3. considère que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe devrait poursuivre et intensifier ses activités de coopération intergouvernementale avec l'Albanie, notamment l'assistance technique en vue d'élaborer la nouvelle Constitution, procéder aux grandes réformes institutionnelles, former les responsables des nouvelles institutions démocratiques, réformer le système éducatif et la formation du personnel médical ;
 - 5.4. en appelle à la communauté internationale, notamment la Communauté européenne et le Groupe des 24, pour qu'elle apporte d'urgence une importante assistance humanitaire et économique à l'Albanie.

1. Discussion par l'Assemblée le 21 septembre 1991 (13e séance) (voir [Doc. 6496](#), rapport de la commission des relations avec les pays européens non membres, rapporteur : M. Pfuhl). Texte adopté par l'Assemblée le 21 septembre 1991 (13e séance).

